

**COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS**

**Présents (16)** : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEUVRE BERGERAULT, Eric FROMONT, Bérengère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Emmanuelle DUGAIN, Christophe RAUX, Eric LEGRAND, Loïc DE COURLON, , Sophie GUYON.

**Représentés (3)** : Corinne LUCAS pouvoir à Françoise RIOU, Amandine BRENAND pouvoir à Bérengère HENNACHE, Franck BEAUFILS pouvoir à Eric FROMONT.

---

**1. Nomination d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Romain ANDRIEUX secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 tenant compte des observations transmises.

**3. Mandat spécial pour le 105<sup>e</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde un mandat spécial aux élus de Saint-Lunaire nommément désignés pour participer au 105<sup>e</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris du 20 au 23 novembre 2023 ; Autorise le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration et l'ensemble des frais annexes sur la base des frais réels au vu des justificatifs produits.

**4. Lancement d'un appel à projets à vocation sociale ou culturelle en vue de la conclusion d'un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du presbytère de Saint-Lunaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'appel à projets présenté ; Autorise le lancement de la procédure d'appel à projets à vocation sociale ou culturelle en vue de la conclusion d'un bail emphytéotique administratif pour la rénovation et l'exploitation du presbytère de Saint-Lunaire ; Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents ou actes se rapportant à la présente décision.

**5. Prémption des parcelles AS 182 et 183 à La Ville Grignon : vente du terrain résiduel à l'acquéreur évincé**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 votes pour, 14 votes contre), n'autorise pas la vente d'une partie de la parcelle AS 183 à l'acquéreur évincé du fait de la prémption de cette parcelle par la commune.

**6. Fuite d'eau chez un abonné du service des eaux : dégrèvement d'une facture hors dispositif « WARSMANN »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une réduction de 885€ à la facture du service des eaux n°2022-EA-00-8175 du 31/12/2022 hors dispositif « WARSMANN » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

**7. Maison des professions libérales : division de la parcelle cadastrée AY406 en vue d'une cession partielle de 890 m2 à Emeraude Habitation pour la réalisation d'une maison des professions libérales et de 4 logements**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à une division parcellaire de la parcelle 406 AY appartenant au domaine privé de la commune de Saint-Lunaire en vue de la cession partielle de 890 m2 à Emeraude Habitation pour la réalisation d'une maison des professions libérales et de 4 logements ; Autorise la cession de la parcelle AY406p d'une contenance de 890 m2 à Emeraude Habitation ; Autorise Monsieur le Maire à la signature de l'acte authentique à intervenir au frais de l'acquéreur ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**8. Autorisation d'occupation précaire de la digue de Longchamp par Emeraude Kayak, structure de location de canoë-kayaks et de balades encadrées**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'occupation du domaine public par EMERAUDE KAYAK conformément aux modalités exposées et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec le représentant de cette structure, Monsieur Valentin LECHEVESTRIER.

**9. Extension et aménagement du centre culturel Jean Rochefort : préparation et lancement de la consultation pour la passation des marchés de travaux**

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions), autorise Monsieur le Maire à préparer et à lancer la consultation pour les marchés de travaux selon la procédure adaptée ; A signer les marchés avec les entreprises retenues et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécution la présente délibération.

**10. Extension du centre culturel Jean Rochefort : signature d'un protocole d'accord transactionnel avec un riverain**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel objet de la délibération et tout document y afférent ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**11. Séjours jeunes : participation financière de la commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une aide financière pour permettre aux jeunes de Saint-Lunaire âgés de 12 à 16 ans de participer à un séjour jeune organisé par une commune du territoire communautaire ; Fixe le montant de l'aide allouée par participant à 300€ par année scolaire dans la limite de 10 participants ; Dit que cette aide financière individuelle sera versée à la commune organisatrice à l'issue du séjour ; Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

**12. Signature d'une convention de servitude au profit de MEGALIS pour l'implantation d'une armoire électrique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude passée avec le syndicat Mégalis Bretagne, pour l'implantation d'une armoire technique SRO sur la parcelle communale cadastrée n°0192 section AV située entre la rue des Buharats et la rue de La Ville Grignon ; Donne tous pouvoirs à Mégalis Bretagne à effet de procéder à la publication et l'enregistrement de cet acte au service de publicité foncière.

### **13. Coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ; Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2024 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-avant ; Précise pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées ; Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression de la coupe proposée par l'ONF le cas échéant. Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

### **14. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 du syndicat mixte Eau du Pays de Saint-Malo**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 du syndicat mixte Eau du Pays de Saint-Malo ; Autorise la mise en ligne de ce rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr); Dit que les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA.

### **15. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement pour l'exercice 2022**

Point reporté.

### **16. Approbation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude.

### **17. Recensement de la population 2024 : création de 10 postes d'agents recenseurs et fixation de leur rémunération**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer dix postes non permanents d'agents recenseurs à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la première formation ayant lieu courant janvier 2024 ; Approuve les modalités de rémunération telles que définies ; Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

### **18. Personnel : modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs et des emplois selon les conditions ci-avant exposées ; Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

### **19. Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Lunaire (INFORMATION)**

Le Conseil Municipal a pris acte de cette information.

### **20. Questions diverses**

Information du conseil sur les décisions prises par le Maire, sur délégation du conseil municipal.